

Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle

## Fiche de poste de professeur chargé de mission

Domaines: Art du spectacle vivant

Territoire: Grasse-Cannes

Intitulé de la mission	Professeur chargé de mission Arts du Spectacle vivant dans le territoire de Grasse-Cannes
Cadre d'identification	Mission particulière allouée à un professeur titulaire du second degré exerçant à temps plein dans l'académie de Nice.
Situation de la mission	Le chargé de mission sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire sur lequel il est missionné.
	La mission s'exerce particulièrement auprès de la structure culturelle suivante : Scène 55
Cadre règlementaire	Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	Circulaire n° 2010-040 du 30 mars 2010 relative aux Missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.
	Circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle.
	Référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle annexé à l'arrêté du 1er juillet 2015.
	Charte pour l'éducation artistique et culturelle du 8 juillet 2016.
Missions	<ul> <li>s'assurer de la mise à jour de la saisie des projets sur ADAGE dans son domaine,</li> <li>organiser un groupe réseau éducation artistique et culturelle (GREAC) semestriel en collaboration avec les autres chargés de mission et les référents culture du territoire afin de mettre en œuvre l'objectif 100 % EAC, les structures partenaires peuvent y être invitées,</li> <li>identifier les besoins de formation à l'occasion du GREAC et contribuer à élaborer les modalités et les contenus de ces formations,</li> <li>contribuer avec l'ensemble des acteurs du réseau de l'EAC à concevoir des projets ou dispositifs territoriaux et à participer à l'élaboration de ressources pédagogiques pour les accompagner.</li> </ul>
Compétences	Connaissances
requises	<ul> <li>Connaître la politique nationale et la politique de la région académique en éducation artistique et culturelle.</li> <li>Compétences</li> <li>animer un réseau</li> <li>travailler en équipe</li> <li>concevoir et conduire un projet</li> <li>construire des partenariats</li> <li>avoir le sens du dialogue</li> </ul>
Moyens prévus	1 IMP

Le chargé de mission rendra compte régulièrement de ses activités et présentera un rapport annuel à la DAAC.

Les candidatures devront être transmises sous le couvert du chef d'établissement à l'adresse <u>daac@ac-nice.fr</u> à l'attention de Madame Laurence PATTI, déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle, pour le **23 mars 2022** dernier délai.